



# Mobilité interne des personnels BIATSS : bilan 2024

CSAE du 24 septembre 2024

Les **lignes directrices de gestion** (LDG) relatives à la mobilité ont été présentées pour avis au comité technique du 27 janvier 2021.

Le présent document présente un bilan annuel des opérations de mobilité interne pour l'année 2024.

La mobilité interne de l'établissement s'articule autour d'une **mobilité au fil de l'eau** et d'un **mouvement à date**, qui s'est tenu :

- 1<sup>ère</sup> publication : le 3 mai 2024 (postes devenus vacants à la suite de départs définitifs)
- 2<sup>ème</sup> publication : le 26 juin 2024 (postes devenus vacants à la suite de départs définitifs et postes restés vacants lors du 1<sup>er</sup> temps du mouvement à date)

Cette mobilité interne s'adresse à tous les personnels titulaires et agents contractuels recrutés sur des besoins permanents disposant d'une ancienneté d'au moins 2 ans sur leur poste.

Les candidatures dont la recevabilité a été actée \* ont été examinées par une commission de mobilité composée :

- Du N+1 de la personne (structure d'accueil) ;
- D'un personnel relevant de la même branche d'activité professionnelle et du même emploi-type à chaque fois que cela a été possible ;
- Du N+2 de la structure d'accueil s'il n'a pas été possible de faire venir un personnel des mêmes BAP/emploi-type ;
- Dans la plupart des cas, d'un personnel de la direction des ressources humaines.

Chaque commission de mobilité a apprécié l'adéquation de la candidature au profil du poste, auditionné les candidats/candidates, et renseigné une fiche de suivi individuelle et un procès verbal global.

*\* Si un agent en interne n'avait pas l'ancienneté de 2 ans, sa candidature était recevable mais considérée comme interne/externe*

## Candidats / postes ouverts au 1<sup>er</sup> temps du mouvement à date :

DIRECTION OU COMPOSANTE	POSTE	CORPS	Candidatures internes reçues	CANDIDATURES INTERNES RECEVABLES	cand. recevable mais ancienneté insuffisante	Cand. non recevable
SCD/CRM IUT IJBA	Chargé-e de ressources documentaires	TECH	6	2	1	3
Direction de la communication	Animateur-riche éditorial-e et de communautés	ASI	4	2	2	
Direction de la communication	Chargé-e de communication	IGE	4	1	2	1
DRH	Assistant-e administratif-ve	TECH	1	0	1	
SIGDU	Technicien-ne voirie	TECH	1	0		1
DGS	Chargé-e des affaires juridiques DPO	IGE	1	1		
CLEFF	Gestionnaire de scolarité	ATRF	5	0	2	3
Ausonius	Assistant-e d'édition	ASI	2	2		
DOSIP	Technicien-ne liaison secondaire supérieur	TECH	4	1		3
IUT	Gestionnaire de scolarité	ATRF	5	1		4
UFR Humanités/bureau des masters	Gestionnaire administratif-ve	ATRF	3	0	1	2
<b>Total</b>	<b>11</b>					

**Nombre moyen de candidatures par poste : 3,3      Candidatures recevables : 33% en moyenne**

Les candidats disposant d'une ancienneté insuffisantes ont été considérés comme relevant du mouvement externe

Motifs d'irrecevabilité des candidatures : décalage avec la catégorie du poste (ex. : contractuel B sur poste d'IGE, contrat étudiant)

## Candidats / postes ouverts au 2<sup>ème</sup> temps du mouvement à date :

DIRECTION OU COMPOSANTE	POSTE	CORPS	Candidatures internes reçues	CANDIDATURES INTERNES RECEVABLES	Cand. recevable mais ancienneté insuffisante	Cand. non recevable
DIVEC	Responsable pole accueil - vie étudiante	IGE	1	1	0	0
SIGDU	Agent-e polyvalent voirie	ATRF	1	1	0	0
DGS	Chargé-e des affaires juridiques DPO	IGE	0	0	0	0
UFR STC	Gestionnaire administratif-ve	ATRF	1	1	0	0
IUT	Agent-e d'entretien	ATRF	0	0	0	0
Agence Comptable	Gestionnaire comptable	ATRF	0	0	0	0
DAF	Adjoint-e à la responsable du pôle budget - Secteur Recherche	IGE	1	1	0	0
UFR Humanités	Gestionnaire bureau logistique	ATRF	1	1	0	0
DRH	Gestionnaire RH	ATRF	2	2	0	0
DOSIP	Technicien-ne liaison secondaire supérieur	TECH	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>					

Nombre moyen de candidatures par poste : 0,8      Candidatures recevables : 100 %

## Bilan des deux temps du mouvement à date :

	Temps du mouvement	Poste	Corps	Composante/Service recruteur	Composante/Service origine	Commentaires
Postes pourvus en interne ou en interne/externe	1	Gestionnaire de scolarité	ATRF	IUT	IUT	
	1	Assistant.e d'édition	ASI	Ausonius	Ausonius	personnel UBM mais ancienneté insuffisante
	1	Chargé.e de ressources documentaires	TECH	SCD	SCD	personnel UBM mais ancienneté insuffisante
	1	Assistant.e administratif-ve	TECH	DRH	DRH	personnel UBM mais ancienneté insuffisante
	2	Gestionnaire administratif-ve	ATRF	UFR STC	UFR STC	personnel UBM mais ancienneté insuffisante
	2	Gestionnaire administratif-ve	ATRF	UFR Humanités	UFR Humanités	personnel UBM mais ancienneté insuffisante
	2	Gestionnaire RH	ATRF	DRH	SCD	personnel UBM mais ancienneté insuffisante
	<b>Total</b>			<b>7</b>		
Postes pourvus en externe	1	Animateur-riche éditorial-e et de communautés	ASI	Direction de la communication		
	1	Chargé.e de communication	IGE	Direction de la communication		
	1	Gestionnaire de scolarité	ATRF	CLEFF		
	1	Gestionnaire administratif-ve	ATRF	UFR Humanités		
	2	Responsable pole accueil - vie étudiante	IGE	DIVEC		
	2	Agent.e d'entretien	ATRF	IUT		
	2	Adjoint-e à la responsable du pôle budget - Secteur Recherche	IGE	DAF		
	1 et 2	Chargé.e des affaires juridiques DPO	IGE	DGS		
	1 et 2	Technicien-ne liaison secondaire supérieur	TECH	DOSIP		
	<b>Total</b>			<b>9</b>		
Postes non pourvus	1 et 2	Agent polyvalent voirie	ATRF	SIGDU		
	2	Gestionnaire comptable	ATRF	Agence comptable		
	<b>Total</b>			<b>2</b>		

On dénombre 7 personnes qui ont opéré une mobilité interne lors du mouvement à date :

- 4 lors du premier temps
- 3 lors du second temps

Au premier temps du mouvement à date 2024, 11 postes ont été publiés et 4 ont été pourvus (soit 36%).

Au second temps du mouvement, 10 postes ont été publiés (dont 3 non pourvus au 1<sup>er</sup> mouvement) et 3 postes ont été pourvus (soit 30%).

Au total, le mouvement interne a concerné 18 postes (3 ont été publiés 2 fois).

Sur les 18 postes publiés, 50% ont été pourvus en externe, 39% en interne/externe (6% en interne \* et 33% par des agents UBM n'ayant pas 2 ans d'ancienneté) et 11% sont restés vacants (2 postes).

*\* seul un poste a été pourvu par une candidature interne répondant aux critères définis dans les LDG.*